Bulletin de Santé du Végétal
Nouvelle-Aquitaine

Grandes cultures

N°20
16/06/2020

Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal
Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur Formulaire d'abonnement au BSV

*Consultez les **évènements agro-écologiques** près de chez vous !*

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade :** de 6 à 16 feuilles (BBCH 16 - 19).
- **Pucerons :** en progression mais en faible intensité, à surveiller.
- **Pyrale :** vol encore important dans la Vienne, pic de vol atteint dans le sud.
- **Sésamie :** le 1er vol tend vers sa fin, attaques larvaires fréquentes et importantes.
- **Autres :** attaques de cicadelles, de vers gris et de rhizoctone à <surveiller.
- **Diabrotica :** la surveillance est de mise pour une lutte efficace.

Mise à disposition des pièges lors des rencontres organisées.

Blés d'hiver

Surveillez les parasites de fin de cycle.

Nombre de parcelles	Maïs
Créées	58
Observées	46

Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux
Agathe PENANT / **Terres Inovia**
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Romain TSCHEILLER / **ARVALIS**
r.tscheiller@arvalis.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures N°X du JJ/MM/AA »

Maïs

• Stade phénologique et état de la culture

Selon la date de semis, les stades du maïs s'étalent de 6 à 16 feuilles (BBCH 16 – 19), ils sont en moyenne au stade 11 - 12 feuilles. La majorité des parcelles du réseau a atteint ou dépassé le stade 10 feuilles (BBCH 19).

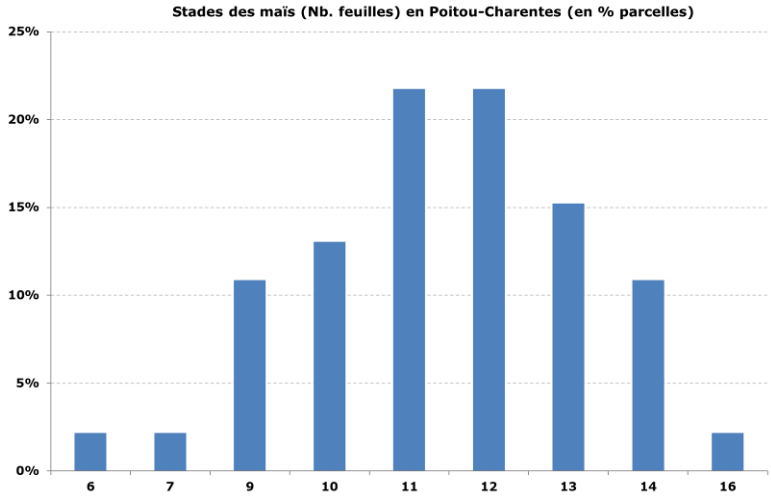

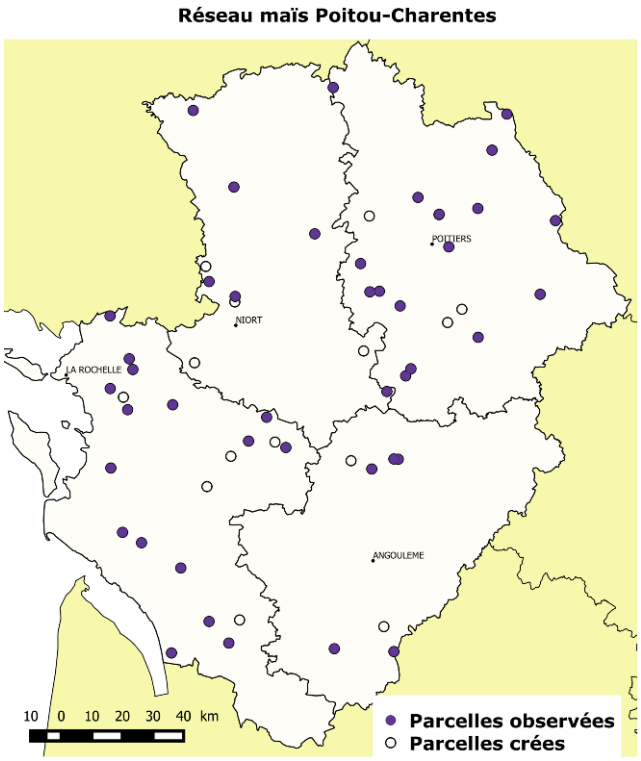

• Oiseaux

La majorité des parcelles ont dépassé le stade de sensibilité. Les attaques de ces ravageurs deviennent maintenant moins impactantes pour le maïs.

• Pucerons

- *Metopolophium dirhodum :* présent très faiblement dans 3 sur 7 parcelles observées. Ces attaques restent très faibles en Poitou-Charentes, les symptômes sont en forme de trident.
- *Sitobion avenae* est observé dans 5 parcelles sur les 6. Les ailés sont de plus en plus présents dans de nombreuses parcelles et des colonies sont en formation, mais les intensités restent très faibles et largement en dessous des seuils indicatifs du risque.

Les auxiliaires notamment les microhyménoptères ainsi que des coccinelles, révélés par la présence des pucerons momifiés, sont signalés dans de nombreuses situations.

Périodes et seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous, une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs de risque. Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUSIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
Metopolophium dirhodium 	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos	• Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante • Entre 4 et 6 f. : 10 pucerons/plante • Entre 6 et 8 f. : 20 à 50 pucerons/plante • Après 8-10 f. : + de 100 pucerons/plante <u>Observez la face inférieure des feuilles</u>
Sitobion avenae 	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de *M. dirhodum* essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
Rhopalosiphum padi 	Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncé caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Évaluation du risque

Le risque est globalement faible car les populations restent faibles. À surveiller.

- **Pyrale**

38 pièges à phéromone et 2 pièges lumineux sont relevés cette semaine. Des captures sont enregistrées dans 27 des 38 pièges et dans les 2 pièges lumineux. Le vol de la pyrale se poursuit sur l'ensemble du territoire Poitou-Charentes et il est en progression surtout dans la partie nord. Le pic de vol a été atteint en Charente et Charente-Maritime. En Deux-Sèvres, où le nombre de pièges est faible, 20 captures sont enregistrées dans un des 3 pièges, qui se situe en sud-est de ce département. En revanche, en Vienne, les captures sont en majorité importantes et en progression par rapport à la semaine dernière.

Les premières pontes sont signalées cette semaine en nord-Vienne. Aucune perforation foliaire n'est signalée pour le moment dans les Charentes.

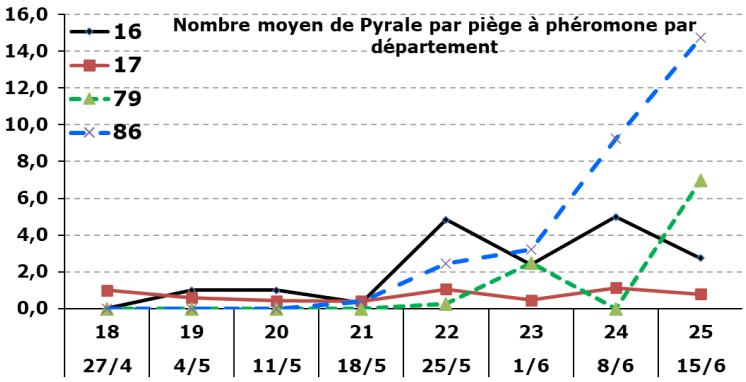

Captures pyrales du 10 au 16 juin en Poitou-Charentes

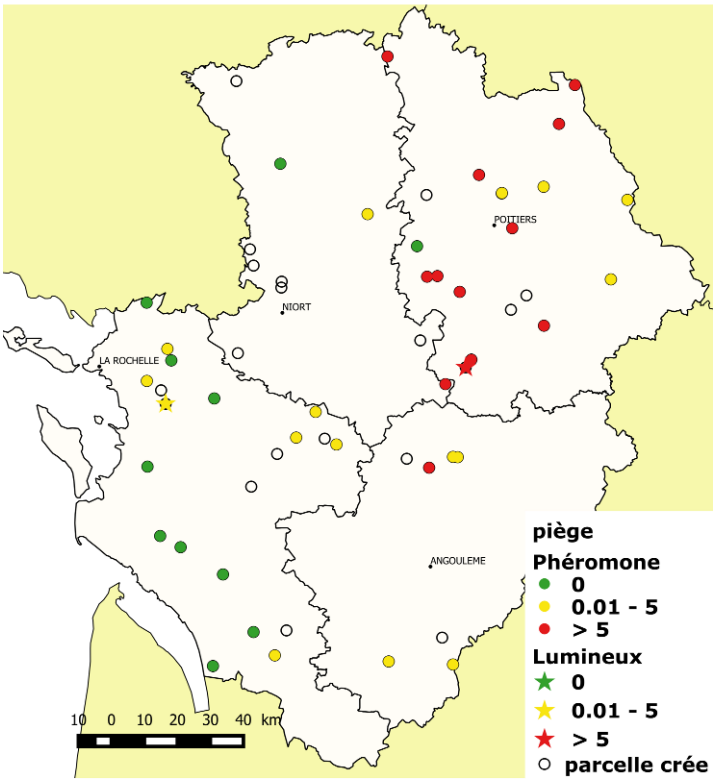

Seuil indicatif du risque :

Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 (BSV_GC_PC_n°38-bilan_maïs_2019), en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10 %).

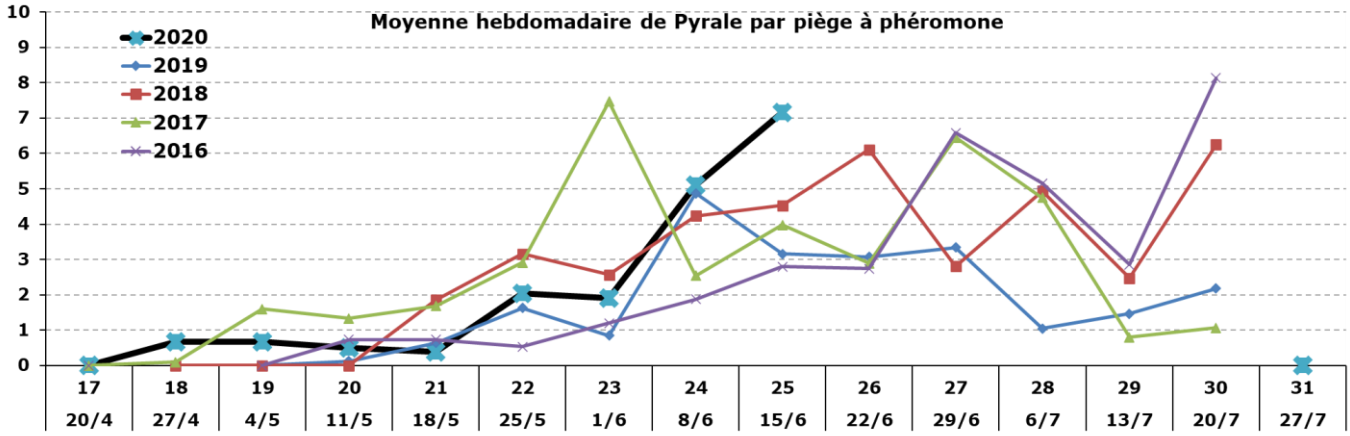

Évaluation du risque

Un premier pic de vol est atteint en Charente et Charente-Maritime depuis une semaine et il est en cours dans la Vienne et les Deux-Sèvres. Les pontes ainsi que les 1ères éclosions larvaires (stade cible pour certains moyens de lutte) sont en cours, la présence des larves reste à confirmer dans le prochain BSV. Le **risque pyrale peut être élevé sur les secteurs à fortes captures.** Il est à évaluer quand le pic de vol sera atteint.

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :
Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDQSPV/2020-299 du 25/05/2020. Téléchargez la liste.

- ## Sésamie

35 pièges à phéromone et 2 pièges lumineux sont relevés cette semaine. Les captures sont enregistrées dans 8 pièges à phéromones et 1 piège lumineux. Bien que le vol soit en diminution dans les 4 départements, signifiant la fin du 1er vol, les captures enregistrées dans certains pièges dans la partie Nord Poitou-Charentes sont significatives.

Des attaques dues aux premières larves sont signalées dans plusieurs localités notamment en Vienne et en Charente-Maritime. Les plus graves sont signalées sur du maïs très jeune (2 à 3 feuilles) en Charente-Maritime. Cette importante pression de sésamie, notamment sur la façade atlantique, met en péril le maintien des jeunes maïs en place. Sur le territoire ex Aquitaine, on observe des attaques de 20 à 100 %.

Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 (BSV GC PC n°38-bilan maïs 2019), en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également basé sur l'observation des pieds de pontes.

Captures sésamies du 10 au 16 juin en Poitou-Charentes

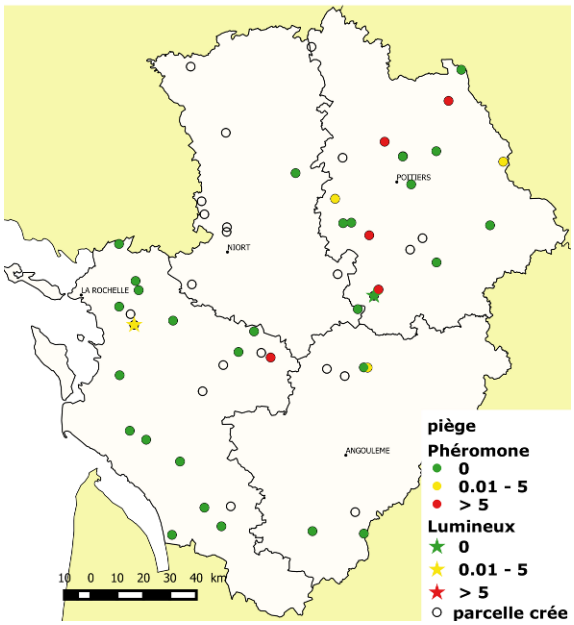

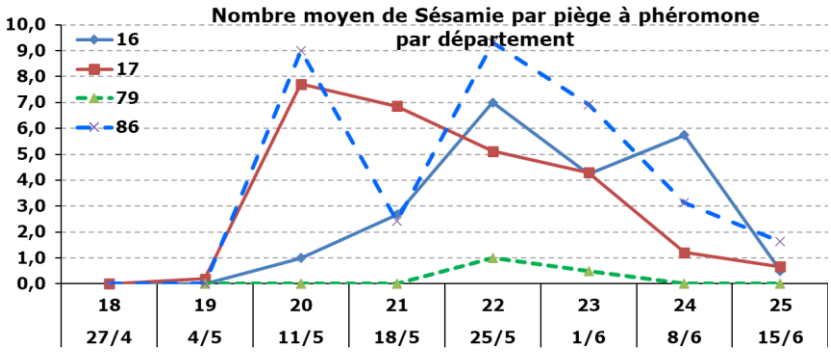

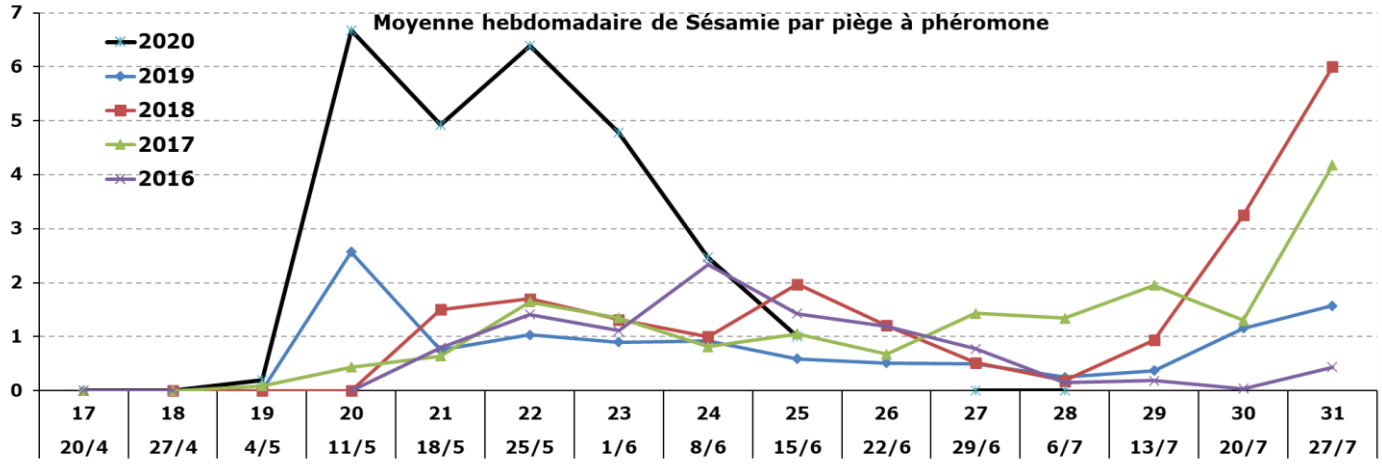

Évaluation du risque

Bien que le pic du 1er vol de ce ravageur soit dépassé, les populations adultes restent importantes et inhabituelle notamment pour le nord Poitou-Charentes. Les larves de stade L3 et les attaques larvaires sont désormais constatés dans plusieurs parcelles. Au vu des prospections réalisées en 2019 et le suivi actuel, le **risque lié à ce ravageur est très important et concerne la majorité des territoires de Poitou-Charentes.**

Poursuivre la surveillance des parcelles dans un contexte de forte pression. Evaluer correctement la pression de la première génération pour préparer la gestion de la seconde génération voire de la troisième génération si l'avance se confirme.

Stade cible actuel pour la gestion de la sésamie :

- Les jeunes larves : le maximum de larves baladeuses qui se situe entre 10-15 jours après l'émergence maximale des adultes (50 % de vol) en fonction des conditions climatiques.

• Cicadelles vertes

Des symptômes d'attaques sont observés dans la majorité des situations (15 des 16 parcelles observées). Selon les parcelles, ces symptômes sont notés jusqu'à la 3ème ou la 7ème feuille.

Période et seuil indicatif du risque : dès l'apparition des attaques (traces blanches) sur la feuille de l'épi et dessèchement des feuilles inférieures.

En cas de pullulation, les pertes peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement. La cicadelle verte ne transmet pas de virus. L'incidence peut être plus forte si la surface foliaire des plantes est moins importante (production de maïs spéciaux).

Evaluation du risque

Les attaques ont légèrement progressé. Mais, elles concernent généralement que les feuilles basses des plantes ; **le risque est donc globalement faible**. Surveillez les parcelles en cas de temps chaud et sec.

• Autres ravageurs

Vers gris (Luperina Noct terricoles) : présence fréquente de vers gris sur les zones humides (pays royannais).

Rhizoctone : des attaques précoces sont signalées dans le sud 17 (marais de l'estuaire).

Ragondin : attaques importantes mais localisées sont signalées dans quelques parcelles en Nord-Vienne, non gérés dans la lutte collective.

- **Chrysomèle du maïs**

Ce ravageur, responsable d'attaques sur racines du maïs, est désormais implanté en Charente. Sa capacité d'adaptation à nos conditions pédoclimatiques semble favorable à l'infestation de nouvelles parcelles dans les zones contaminées.

Afin de vérifier la présence de ce ravageur, suivre son évolution au niveau du territoire et déterminer les mesures nécessaires pour limiter son développement, il est important de réaliser du piégeage de cet insecte dans les parcelles de maïs les plus à risques dans tout le Poitou-Charentes.

Ainsi, la surveillance de cette Chrysomèle est maintenue dans les 4 départements et nécessite d'être intensifiée dans les territoires infestés et limitrophes à ceux-ci (Cf. carte). Elle repose essentiellement sur l'implication des producteurs et techniciens du maïs qui assureront l'observation des pièges attractifs (1 par parcelle de maïs) de début juillet à fin août. La fourniture du matériel, l'information ainsi que la coordination du réseau seront assurées par la FREDON N-A (OVS du végétal).

Résultat du réseau de surveillance Diabrotica en 2019.
(Classe et nombre de capture par piège)

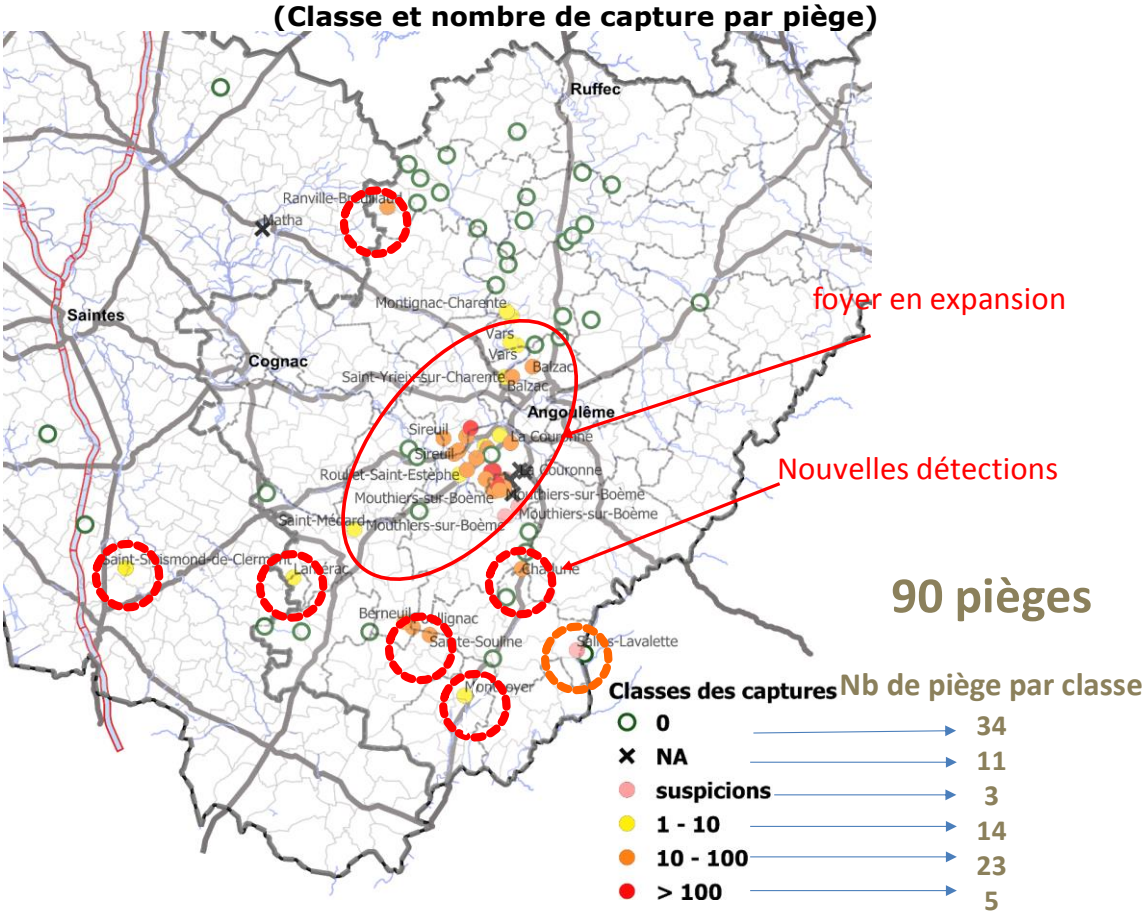

Communes ayant enregistré au moins une capture de Diabrotica		
2018	**2019**	
La Couronne	Balzac	Roullet-Saint-Estèphe
Mouthiers-sur-Boëme	Berneuil	Sainte-Souline
Sireuil	Chadurie	Saint-Médard
Roullet-Saint-Estèphe	La Couronne	Saint-Sigismond-de-Clermont
Champniers	Lamérac	Saint-Yrieix-sur-Charente
Jurignac	Montboyer	Salles-Lavalette
Vignolles	Montignac-Charente	Sireuil
	Mouthiers-sur-Boëme	Trois-Palis
	Poullignac	Vars
	Ranville-Breuillaud	

Réseau de surveillance 2020 : information et distribution des pièges

Afin d'organiser la surveillance du ravageur, 4 rencontres "bout de champs" sont programmées en partenariat avec les Chambres d'Agriculture notamment de la Charente. Ces rencontres seront l'occasion d'informer et de distribuer les pièges aux bénévoles.

Date des 3 prochaines rencontres :

- 18 juin à 9h, commune Xambes (16) au point : 45.83436, 0.10633

- 18 juin à 11h, commune La couronne (parcelle du Lycée Oisellerie) au point : 45.616271, 0.074784

- 18 juin à 14h, commune Montboyer (EARL de chez Cosson) au point : 45.313328, 0.054888.

Pour participer à cette surveillance et connaître la situation sur vos parcelles ou sur votre commune, activez le lien ci-dessous ou contactez-nous rapidement.

https://www.fredonpc.fr/diabrotica

Les populations observées en Poitou-Charentes restent encore faibles pour engendrer des dégâts significatifs. Cependant, lors de cet été, les populations actuelles risquent de se développer et se disséminer sur le territoire.

Il est important de limiter la progression de ce ravageur rapidement et collectivement. La rotation des cultures, organisée sur un territoire, est le moyen le plus efficace pour ralentir le développement de ce ravageur.

La surveillance de toutes les parcelles des communes infestées et des communes limitrophes est nécessaire pour la mise en place des actions de lutte.

Pour cette surveillance et en raison de l'avance de cycle de nombreux ravageurs, il serait souhaitable de mettre en place vos pièges en milieu de semaine prochaine.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, Bellanné SA, CA 16, CA 17, CA79, CA 86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC Villejesus, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop de Mansle-Aunac, Coop Matha, Coop Saint Pierre de Juillers, Coop Sèvre et Belle, Ets Ferru, Ets Lamy, FDCETA 17, FREDON, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terres Inovia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".